

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 56 (1976)
Heft: 1

Artikel: Les assurances suisses en France dans l'incertitude conjoncturelle
Autor: Keller, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les assurances suisses en France dans l'incertitude conjoncturelle

Depuis la fin des années cinquante du siècle dernier, la Suisse possède des compagnies d'assurance. Cette activité « tertiaire » s'est répandue relativement tard dans le pays, où les premiers chocolatiers de Serrières et de Vevey broyaient déjà la fève de cacao depuis quelques décennies. Mais quand on regarde de plus près, c'est en France qu'on trouve les premiers assureurs suisses à l'œuvre. En 1820, les banquiers suisses Hentsch et Hottinguer fondent la Compagnie royale d'assurances maritimes. Dix ans plus tard, on trouve le fils Hottinguer à la tête de la Royale d'assurances sur la vie. La révolution de 1848 transforme la Compagnie royale en « Nationale » qui, aux côtés des Assurances générales de l'Union et du Phénix, étaient l'affaire des banquiers, parmi lesquels les Suisses Vernes, Darblay et Hottinguer voisinent avec les Rotschild, Neuflize et Mirabaud. Mais, à cette époque, il n'y a ni filiale ni succursale de compagnies suisses pour la simple raison qu'en Suisse l'assurance n'existe pas encore.

La place sur le marché

Aujourd'hui, c'est à neuf que s'élève le nombre des succursales et filiales de compagnies suisses travaillant en France sur le plan de l'assurance-dommages, et à cinq les compagnies d'assurance-vie. Ce sont des implantations anciennes qui remontent au siècle dernier ou — pour certaines — à l'entre-deux-guerres. Ainsi, la place occupée par les assureurs directs suisses sur le marché français est d'une signification ancienne et traditionnelle. Parmi les plus importants dans le secteur de l'assurance-dommages et responsabilité civile, citons le cas de la Winterthur implantée en France depuis 1876, c'est-à-dire depuis l'année qui suivit sa constitution en Suisse. Dans le secteur de l'assurance-vie, l'une des plus grandes, la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine (Rentenanstalt) fondée en 1857, exerce son activité en France depuis 1898.

La place que ces compagnies prennent sur le marché français est relativement modeste. En effet, aussi bien dans l'assurance-dommages et responsabilité civile que dans l'assurance-vie, les entreprises françaises dominent très largement le marché et, parmi elles, les groupes

nationalisés et les mutuelles tiennent en mains plus de la moitié des affaires. C'est l'une des caractéristiques du marché issues des nationalisations d'avril 1946 (qui avaient porté sur trente-quatre sociétés représentant à l'époque 62 % de l'assurance en France) et des regroupements et réorganisations opérés depuis cette époque dans ce secteur de l'économie publique. La part des « étrangers » est d'un peu moins de 7 % dans l'assurance-dommages et responsabilité civile et légèrement inférieure à 4 % dans l'assurance-vie.

A première vue, c'est donc une marge très limitée du marché que se partagent les sociétés étrangères parmi lesquelles opèrent les compagnies suisses. Mais dans le groupe des assureurs étrangers, la place des suisses est prépondérante, puisqu'au vu des derniers chiffres publiés (1974) il leur revenait 42 % des primes brutes émises au titre de l'assurance dommages et responsabilité civile et même 67 % des capitaux assurés dans le secteur vie. Ceci dit, l'assurance suisse est de petite taille sur le marché français : moins de 3 % des primes dommages et responsabilité civile, et quelque 2,5 % des capitaux-vie assurés.

Face à la récession

Le comportement de la clientèle d'assurance face à la récession ou à une menace contre l'emploi change suivant le « produit » d'assurance qui lui est offert. Ainsi, l'assurance-automobile a ressenti de plein fouet le changement de comportement du client face au climat dépressif de l'année dernière. C'est principalement au cours du deuxième semestre 1974 et du premier de 1975 que la clientèle s'est montrée réticente. Achetant moins de voitures et gardant plus longtemps le véhicule ancien, les automobilistes ont reporté sur leur assureur l'effet des craintes que leur inspirait l'évolution économique. Outre l'effet « mécanique » de la baisse du nombre de voitures immatriculées, l'assurance subissait l'effet indirect du moindre intérêt pour l'assurance-tous-risques qu'affichait une clientèle prolongeant l'usage de l'ancienne voiture. Autre secteur touché par la récession : la responsabilité civile-entreprise dont les primes sont calculées en fonction des salaires ou du chiffre d'affaires et

perçues suivant le système provisionnel. Avant la récession, les compléments de primes demandés en fin d'exercices étaient en croissance régulière, aujourd'hui ils sont en régression. Enfin, il y a l'augmentation des faillites qui constitue un autre facteur de baisse « mécanique » des affaires d'assurance dû à la récession.

Ces divers éléments touchent indifféremment les assureurs français et suisses. Mais ces derniers avaient à faire face à une concurrence plus agressive de la part des mutuelles et de certaines firmes qui, en présence d'une conjoncture économique modifiée, cherchaient surtout à « faire du chiffre ». La dépréciation du franc français par rapport au franc suisse ne représentait d'inconvénients qu'au niveau des sièges en Suisse et — du moins sur le plan optique — pour les succursales françaises qui, dans leurs résultats, voient « amoindri » en francs suisses le succès de leurs efforts obtenu en francs français.

En dépit de ces facteurs dépressifs, l'année 1975 s'est soldée pour les assureurs suisses en France par des résultats dans l'ensemble satisfaisants. Il y a à cela plusieurs raisons qui semblent avoir joué un rôle prépondérant. De la part de la clientèle, il y a eu une certaine réévaluation du risque susceptible d'être assuré en fonction des aléas de la conjoncture économique. Dans certains domaines, cette réévaluation a conduit l'assuré à chercher une amélioration de sa couverture, ce qui semble avoir été le cas notamment dans l'assurance-vie. D'autre part, le nombre et l'ampleur des dommages intervenus en cours d'année étaient en diminution par rapport aux années précédentes. Il ne s'agit pas seulement de la fameuse baisse du nombre d'accidents mortels sur les routes, mais surtout d'une accalmie notable des sinistres du feu. Faut-il rapprocher ce phénomène du contexte des conséquences de la dépression économique, celle-ci ayant eu pour effet de diminuer les manifestations les plus agressives de la contestation politique sauvage ? Dans les milieux de l'assurance, certains experts établissent un lien direct entre la diminution des incendies criminels d'établissements industriels et les changements intervenus dans la conjoncture économique...

Pari sur l'économie française

Bien que des chiffres précis ne soient pas encore disponibles au moment où nous écrivons, il ressort d'une enquête par sondage que les assureurs suisses en France

ont conservé leur place ou ont même réussi à l'améliorer légèrement. Dans le secteur vie, la part suisse du capital assuré était passé de 2,43 % en 1973 du total français à 2,52 % en 1974. L'année suivante pourrait se solder par une nouvelle amélioration à en juger par les premiers éléments d'information. Il apparaît en effet que sous l'influence de la dégradation économique le renom de solidité et de stabilité attaché à la raison sociale suisse a exercé un attrait accru sur la clientèle en quête de valeurs sûres.

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'assurance est restée une des rares branches où les firmes suisses exhibent leur « nationalité » et en font un argument de vente. On sait qu'à un certain degré c'est encore le cas de l'horlogerie et de la chocolaterie, alors que dans les autres branches, le « pavillon » national n'est pas mis en évidence.

D'autre part, les compagnies suisses semblent avoir profité de l'investissement pratiqué antérieurement dans l'amélioration du produit et du service offert à la clientèle. Sur ce plan, un effort considérable était en cours depuis plusieurs années et, loin de « désinvestir » sur le marché français, les assureurs suisses ont au contraire intensifié et approfondi leur pénétration. Cette action ne s'est pas traduite partout par un accroissement du nombre des collaborateurs ni même des implantations locales et régionales. En revanche, il y a eu rajeunissement et modernisation des services et des formules d'assurances proposées à la clientèle. Le développement des affaires s'est opéré davantage par la qualité que par le volume et l'offre des garanties proposées a été l'objet d'une amélioration visible.

Plus que l'achat de l'une des tours de la « Défense » par un grand assureur suisse, cet effort commercial témoigne du pari que les compagnies suisses ont pris sur la prospérité française. Si l'année 1975 a révélé au moins partiellement, la justesse de ces vues, il est trop tôt pour envisager l'avenir plus lointain. Certes, les budgets pour 1976 prévoient une nouvelle croissance des affaires d'assurance, mais, en fait, les incertitudes conjoncturelles et monétaires demeurent. Et, on sait qu'elles sont complexes, autant au niveau du comportement des clients que des portefeuilles sensibles aux taux d'intérêts et aux cours de bourse. Mais c'est peut-être précisément la multiplicité des facteurs économiques qui la régissent qui fait de l'assurance suisse en France — hormis la dégradation du change — l'un des secteurs les plus solides de la diversification étrangère de l'économie suisse.



LA BALOISE Compagnie d'Assurances sur la vie

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938
Fondée à BALE en 1864

Polices indexées et revalorisables - Contrats « SICAV »

Direction pour la FRANCE : 13, rue Auber - PARIS (9^e) tél : 742.73.39

Bureaux régionaux : 35, cours Vitton - LYON (6^e) tél : (78) 89.15.54

20, rue Montgrand - MARSEILLE (6^e) tél : (91) 33.90.35

« *DYNAPLAN* » : *L'Assurance Vie de demain au prix d'aujourd'hui*